

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 28/10/2024 - 16776 - 2017 B 01743 - 830 231 163 - 2E CONCEPT

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2E CONCEPT</b>		2A RUE DE LA FONTAINE		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		67670 WITERSHEIM					
SIRET		8 3 0 2 3 1 1 6 3 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			
				Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le <b>31122023</b>			
				Exercice N-1 clos le <b>31122022</b>			
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
		Net 3		Net 4			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	58 101	030	36 215	21 885	19 525
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>58 101</b>	048	<b>36 215</b>	<b>21 885</b>	<b>19 525</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	3 780	070		3 780	41 472
		072	2 929	074		2 929	2 998
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	<b>6 709</b>	098		<b>6 709</b>	<b>44 470</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>64 810</b>	112	<b>36 215</b>	<b>28 594</b>	<b>63 995</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132					
	Report à nouveau	134		(2 465)		3 669	
	Résultat de l'exercice	136		(14 968)		(6 135)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	<b>Total I</b>	142		<b>(6 433)</b>		<b>8 535</b>	
Provisions pour risques et charges	154						
<b>Total II</b>	154						
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156		19 818		23 658	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				2 160	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 3 297 )	172		5 120		29 597	
	Comptes courants d'associés	173		6		6	
	Autres dettes	175		10 084		40	
	Produits constatés d'avance	174					
<b>Total III</b>	176		<b>35 027</b>		<b>55 461</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>28 594</b>		<b>63 995</b>		
<b>RENOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 941	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	36	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

**2E CONCEPT**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 10 000 €**

**2A, RUE DE LA FONTAINE  
67670 WITERSHEIM**

**SIRET: 83023116300015**

**RCS : 2017 B 1743**

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31/12/2023**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

**PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers ont été établis dans les formes communément admises dans la profession.

**SITUATION ACTIVE**

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 66 054 € contre 78 200 €, soit une diminution de l'ordre de 15.53 % pour cet exercice.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 79 310 € (-2.91 %) dans leur globalité.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes : 4 184 € (-63.30 %)
- Impôt taxes et versements assimilés : 5 990 € (+32.29 %)
- Rémunération du personnel : 38 960 € (+1.59 %)
- Charges sociales : 27596 € (+35.69 %)

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par une perte nette de 14967.60 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments significatifs à vous communiquer au titre de l'exercice.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

## EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Elles dépendent de la situation de TECHNIC Jardins

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT


Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte nette de – 14 967.60 €. Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

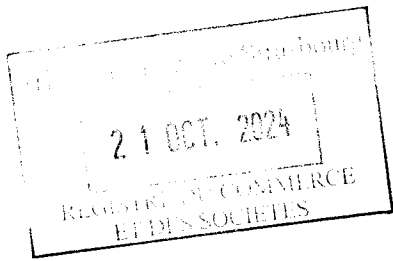
Perte nette	-14 967.60 €
Affectation à la réserve facultative	-14 967.60 €
Prélèvement sur les réserves facultatives	..... €
Affectation à la réserve légale	0.00 €
Distribution de dividendes	..... €
Report à nouveau	0,00 €

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Wittersheim, le 8 juin 2024

Le gérant.  
Monsieur STURTZER JEREMY

*lu et approuvé*  




**2E CONCEPT**  
**Société à responsabilité limitée**  
  
**Au capital de 10 000 €**  
  
**2A, Rue de la Fontaine**  
**67670 WITTERSHEIM**  
  
**SIRET: 83023116300015**  
  
**RCS : 2017 B 1743**

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31**  
**DECEMBRE 2023**

L'an deux mille dix-vingt quatre, le trente juin à seize heures, les associés de la société

**2E CONCEPT SARL**

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € divisé en 10 000 parts de 1 € chacune, dont le siège social est situé à 67670 WITTERSHEIM – 2A, Rue de la Fontaine.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

La séance s'est ouverte sous la présidence du gérant, Monsieur **STURTZER Jérém**y

Le Président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

- Monsieur **STURTZER Jérém**y,  
propriétaire de 7000 parts sociales, ci : ..... 7000 parts
  
- Madame **STURTZER (née JUNG) Chantal**  
propriétaire de 3000 parts sociales, ci : ..... 3000 parts
  
- TOTAL des parts présentes ou représentées : ..... 10 000 parts**  
**=====**

En conséquence, la présidence constate que l'assemblée peut valablement délibérer, et prendre les décisions à la majorité requise. Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la

*J.S*      *sc*

présente assemblée, qui par ailleurs a fait l'objet d'une communication aux associés plus de quinze jours francs avant la date de la présente réunion.

### CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion relatif à la situation et à l'activité de la société au cours du précédent exercice clos au **31 décembre 2023**.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ainsi que l'octroi du quitus de gestion à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Approbation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- Fixation et approbation du mode et du montant de la rémunération du gérant.

#### Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation, appuyé des récépissés de la poste, et déclare que celles-ci ont été nominativement mises à la disposition des associés non - gérants dans les formes et les délais prescrits, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.
- Le rapport de gestion de la gérance.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé.
- Les textes des résolutions qui seront soumises au vote de la présente assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, le compte de résultat, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ; ont été adressés aux associés non - gérants plus de quinze jours francs avant la date de tenue de la présente assemblée. Par ailleurs l'inventaire a été tenu à leurs dispositions, pour consultation au siège social quinze jours francs au moins avant la date de la présente assemblée.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Différents points de vue sont échangés, au sujet de la formation du résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2023**. Le gérant fournit toutes les précisions utiles ou qui lui sont demandées afin d'éclaircir les débats. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le

président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport gérant, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui sont présentés.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts l'assemblée approuve le montant des dépenses non déductibles qui s'élèvent à un montant nul ainsi que le montant de l'impôt supporté sur ces dépenses.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Deuxième résolution :

L'assemblée générale des associés, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide d'affecter comme suit la perte nette de 14 967.60 € ressortant du compte de résultat du présent exercice.

Perte nette	-14 967.60 €
Affectation en report à nouveau débiteur	-14 967.60 €
Prélèvements sur les réserves	0.00 €
Affectation à la réserve légale	0.00 €
Distribution de dividendes	.....€
Report à nouveau	0,00 €

Les distributions seront reversées aux associés dès leur validation par l'assemblée générale des associés.

En application de l'article 243 du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution sur les exercices écoulés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Troisième résolution :

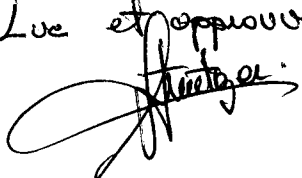
Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées (art L223-19 du Code de commerce), l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé, discutés et soumis aux voix de la présente assemblée, personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

WITTERSHEIM, le 29/06/2024

Madame STURTZER Chantal  
(Lu et approuvé, suivi de la signature)

Lu et approuvée  


Monsieur STURTZER Jérémie  
(Lu et approuvé, suivi de la signature)

lu et approuvé  
